



MISE A DISPOSITION DE SOLUTIONS DE REPROGRAPHIE ET IMPRESSION AU COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY DE HELLEMMES

Location et maintenance de matériels de reprographie / photocopieurs numériques neufs noir et blanc / couleur.

Date limite de réception des offres : le vendredi 5 juin 2020 avant 18h00

Début du contrat 1^{er} juillet 2020

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Dispositions générales et objet du marché.

Le marché a pour objet la location et la maintenance **de deux équipements de reprographie** pour les besoins de l'administration du Collège Antoine de Saint-Exupéry à Hellemmes

Le marché est organisé en un seul lot

Durée du marché.

Le marché donnera lieu à un contrat de location et maintenance qui sera établi pour une durée de 4 ans maximum.

23 rue du Progrès -BP 80130- 59260 HELLEMMES-LILLE



03.20.56.85.73 -



03.20.33.18.66



intendant.0593180l@ac-lille.fr

Description des matériels et des caractéristiques techniques minimales.

Tous les matériels répondront aux normes de conformité européennes.

Deux matériels de reprographie / photocopieurs numériques neufs
noir et blanc / couleur

2 Appareils multifonction copieur couleur – minimum 50 pages/mn

- Connecté sur réseau « administratif » avec codes utilisateurs (avec restrictions)
- Réalisation de documents sur papier + ou – 80 grammes / réalisation de transparents-couvertures
- Réduction et agrandissement de 50% à 200%
- Résolution suffisante pour reproduire des images
- Chargeur de documents
- Recto-verso automatique
- Source papier internes acceptant tous les formats du A5 au A3 et comportant 1 magasin interne pour 2 000 feuilles A4 minimum et 1 magasin interne pour 500 feuilles A3
- Tri illimité plus agrafage 2 points minimum
- Fonction scan
- Connexion USB
- Connexion imprimante réseau (sur réseau administratif)
- Disque dur
- Simplicité d'utilisation, tableau de bord couleur avec guide d'utilisateur intégré
- **1 passage A3 = 1 passage A4**
- Commande de consommables automatiques
- Relevé compteurs automatiques
- Volume annuel moyen pour les 2 copieurs :
 - * 160 000 copies noir et blanc
 - * 70 000 copies couleur
- Pas d'engagement sur un volume minimum de copies couleur
- Formation des utilisateurs

Détermination des prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison, aux frais de montage et d'enlèvement au terme de la location. Aucun coût, forfait ou abonnement supplémentaire ne sera accepté.

L'offre est décomposée en prix noir/blanc, en prix couleur et en prix location.

La copie **A3 sera facturée au même prix que la copie A4**, en noir et blanc comme en couleur.

L'établissement ne s'engage pas sur un volume minimum de copies couleur.

Le prix de la location des matériels est **forfaitaire et ferme** pendant toute la durée du contrat.

Le coût de la location sera obligatoirement individualisé et donnera lieu à une facturation trimestrielle, terme à échoir : location linéaire, règlement par mandat administratif.

Le prix de la maintenance sera ferme sur la période définissant le contrat et comprendra : la main d'œuvre, la formation, les déplacements des techniciens, les pièces détachées de rechange, la fourniture de tous les consommables (tambour, cartouches de toner, **agrafes**), l'enlèvement des consommables usagés et la fourniture de bordereaux de suivi des déchets.

Deux factures trimestrielles seront établies ; l'une pour la location et l'autre pour la maintenance (facturation aux copies réalisées)

Maintenance et dépannage

L'entretien hors panne sera effectué régulièrement avec remplacement des pièces défectueuses.

Le dépannage des machines est effectué sur signalement automatique à partir du copieur et par saisie d'un ticket sur une plateforme dédiée par le service intendance (ou à défaut par un appel téléphonique sur un numéro dédié). La maintenance curative des matériels devra intervenir dans un délai de 5h maximum à compter de la demande d'intervention.

En cas de panne importante, qui pourrait durer et immobiliser le matériel, le titulaire doit pouvoir proposer une solution de remplacement.

Le prestataire doit préciser explicitement dans son offre les délais d'intervention garantie sur site et à partir de quel délai d'interruption de fonctionnement il fournira un matériel de prêt équivalent.

La maintenance intègre la fourniture des consommables nécessaires hors papier.

Un système de télémaintenance pour la livraison automatique de toner, des agrafes et le relevé des compteurs est installé.

Règlement particulier.

Date limite de réception des candidatures: **le 5 juin 2020 18h**

Date limite de notification aux candidats: **le 12 juin 2020**

Date de livraison du matériel: **le 1er juillet 2020**

Début du contrat le 01 juillet 2020

Lieu de livraison:

Collège Antoine de Saint-Exupéry

23 rue du Progrès

59260 HELLEMMES-LILLE

Les critères de choix, tels qu'énoncés à l'article 53 du CMP, sont étudiés dans l'ordre suivant:

- Qualité de l'offre 50% dont: engagements et qualité de la maintenance (20%), qualités techniques des produits (20%) et qualité du contrat et de la formation (10%)

-Coût global du contrat 50%

Modalités de dépôt des offres: par courrier ou mail adressés à :

Collège Antoine de Saint-Exupéry

Intendance

–BP 80130 –

23 rue du Progrès –

59260 HELLEMMES-LILLE

intendant.0593180l@ac-lille.fr

Personne représentant le pouvoir adjudicateur: FASQUEL Sylvain
Principal

Personne à contacter: EL MANOGUY Kamal, Adjoint-Gestionnaire
(03.20.56.85.73)